



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 17 avril 2012 n°60 /D030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Dispositif sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre (ACEMO) enquête annuelle sur la participation, l'intéressement, les plans d'entreprise et l'actionnariat des salariés (PIPA)**

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante.

*Périodicité* : annuelle

*Demandeur* : Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du travail, de l'emploi et de la santé) - Sous-direction des salaires, du travail et des relations professionnelles.

Au cours de sa réunion du 26 mars 2012, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête annuelle sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO) relatif à la participation, l'intéressement, les plans d'entreprise et l'actionnariat des salariés (PIPA).

L'enquête ACEMO-PIPA, collectée sous sa forme actuelle depuis 2006, a pour objectif de fournir un ensemble d'informations (nombre d'entreprises concernées, de salariés bénéficiaires...) sur la participation, l'intéressement, l'épargne salariale, l'assurance maladie complémentaire, la retraite supplémentaire facultative et l'actionnariat salarié. Ces données intéressent au premier chef la Dares, mais aussi la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation des Ministères du travail, de l'emploi et de la santé, du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et des solidarités et de la cohésion sociale) les cabinets ministériels, la Direction Générale du Travail et les partenaires sociaux.

L'enquête ACEMO-PIPA est une des rares sources d'information disponibles sur l'épargne salariale et la seule qui permette de déterminer les montants correspondant à l'ensemble des dispositifs d'épargne salariale une année donnée. Par rapport aux quelques sources administratives et dispositifs du système statistique public mobilisables sur ce sujet, elle présente la particularité de fournir des données détaillées par secteur d'activité, en particulier sur l'affectation de la participation et sur l'origine des fonds déposés dans les plans d'épargne au niveau des entreprises.

Le nouveau projet d'enquête ajoute aux quatre thèmes (participation, intéressement, plans d'épargne entreprise, plans d'épargne retraite collectifs) abordés chaque année (partie pérenne du questionnaire) trois modules (actionnariat salarié, assurance complémentaire santé, retraite supplémentaire facultative) tournants en alternance selon un rythme triennal.

Un groupe de travail spécifique à la révision du questionnaire de l'enquête Acemo PIPA a été constitué avec des représentants de la Dares (département Salaires et conventions salariales), de la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction générale du travail (bureau Durée du travail et les revenus), de la Direction de la Sécurité sociale (bureau Etudes et évaluation), de l'Insee ou Institut national de la statistique et des études économiques (département de l'emploi et des revenus d'activité) et de l'Acoss ou Agence centrale des organismes de sécurité sociale. Le projet de questionnaire a en outre été présenté au comité de concertation réunissant des représentants de la Dares et des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale).

L'unité enquêtée est l'entreprise, quelques dispositions spécifiques étant prévues pour les groupes. L'enquête couvre les entreprises de 10 salariés ou plus, situés en France métropolitaine, les intérimaires et stagiaires étant exclus du champ des effectifs salariés. L'ensemble des secteurs sont couverts, à l'exception de certaines activités et / ou catégories juridiques (agriculture, activités des ménages ou extraterritoriales, administration publique et organismes de sécurité sociale, associations, syndicats de copropriété...). La population représentée compte environ 12 millions de salariés sur les 23 millions de l'économie en France métropolitaine. L'extension aux Dom (y compris Mayotte) sera instruite courant 2012 et pourrait débuter début 2014.

La base de sondage de l'année N constituée à partir des entreprises du champ en activité au 31 décembre N-1 est complétée des mises à jour issues de collectes Acemo jusqu'en avril N. Les unités de 250 salariés ou plus sont interrogées de façon exhaustive, celles de taille inférieure renouvelées par quart tous les ans. Environ 18 000 unités sont enquêtées annuellement. La collecte s'effectue par voie postale au mois de mai. Un projet de collecte par internet est à l'étude en vue d'une mise en œuvre pour la collecte 2014. Des tests menés en 2012 permettront d'affiner l'estimation du temps de réponse à l'enquête, évalué en moyenne à une heure sur la base de l'ancien questionnaire, sachant que le nouveau dispositif de questionnement a été conçu pour ne pas alourdir la charge de réponse des entreprises.

Les résultats seront mis à disposition entre 12 et 14 mois après le début de la collecte des données, sous la forme d'une publication dans la collection de la Dares « Dares analyses ». Des retours d'information seront également effectués auprès des entreprises enquêtées.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (collecte par internet, extension aux DOM).

L'opportunité est accordée pour une durée maximale de cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.